

La municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds, le mardi 1^{er} septembre 2015 a lieu à la salle l'Amicale la séance ordinaire de notre Conseil à 19h30.

Sont présents : MM. Jérôme Fillion, Rhéol Bissonnette, Gabriel Savoie, Roger Cyr formant quorum sous la présidence de M. Camille David, maire.

Est également présente Mme Nathalie Laflamme, directrice générale / secrétaire-trésorière.

Est absent : M. Alexandre Malette.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption des minutes du 4 août 2015.
3. Affaires découlant du dernier procès-verbal.
4. Adoption des comptes du mois.
5. Résolution adoptant les dépenses incompressibles.
6. Correspondance.
7. Période de questions.
8. Rapport de la MRC (pas de séance).
9. Rapport des conseillers.
10. Rapport du responsable des services techniques.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

11. Publicité « Fête des Couleurs ».
12. Renouvellement Agence régionale de mise en valeur de forêts privées de la Chaudière.
13. Formation « Agir en tant qu' élu pour assurer le développement de sa communauté ».

SÉCURITÉ PUBLIQUE

TRANSPORT

14. Démission du responsable des services techniques.
15. Démission du responsable des travaux de voirie.
16. Engagement de M. Mathieu Benoit, resp. des serv. techniques et émission des permis (urbanisme) et environnement.
17. Subvention – aide à l'amélioration du réseau routier municipal.
18. Offre de service pour la préparation des annexes pour le plan d'intervention TECQ 2014-2018.
19. Incidence pour St-Jacques-de-Leeds au nouveau contrôle de poids au pont de la rivière Bécancour.
20. Récurrence de gravier sur la rue Principale face au 600 rue Principale.
21. Cotation annuelle et congrès Infra 2015 du CERIU.

HYGIÈNE DU MILIEU

22. Dossier finalisation du projet aqueduc et égouts (Gabriel).
23. Grosses vidanges automne 2015 (20 et 21 octobre).

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

24. Nouveau budget de l'OMH 2015.
25. Renouvellement d'adhésion au Carrefour action municipale et famille.
26. Résolution article 38 de la politique MADA.

27. Résolution adoptant le plan d'action MADA.

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

28. Adoption du règlement # 331.
29. Formation « Le CCU et les saines habitudes de vie ».
30. Formation « La prise de décision en urbanisme ».
31. Information de M. le Maire concernant l'inauguration de l'Incubateur régional d'Entreprises.
32. Demande d'aide Corp. Patrimoine pour Festival contes et légendes.

LOISIRS ET CULTURE

33. Demande de proposition insonorisation salle L'Amicale (entrepreneur et proposition).

DIVERS

1. Mise au point d'un chèque de 50 \$.
2. Coût de l'eau potable.
3. Intervention de la salle.
4. Lettre de Germain.
5. Chaîne de rue.
6. Modification potentielle au parc industriel.
7. Conférence de presse : projet Osgood – Sunday.

LEVÉE DE LA SÉANCE

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 188-09-15 Proposé par M. Gabriel Savoie et appuyé par M. Jérôme Fillion et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté en laissant le VARIA OUVERT.

ADOPTION DES MINUTES DU 4 AOÛT 2015

- 189-09-15 ATTENDU QUE tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 août 2015 au moins 48 heures avant la tenue des présentes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jérôme Fillion et appuyé par M. Rhéol Bissonnette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que lesdites minutes soient acceptées et signées.

AFFAIRES DÉCOULANT DU DERNIER PROCES-VERBAL

La DG en fait le suivi.

ADOPTION DES COMPTES DU MOIS

- 190-09-15 ATTENDU QUE tous les membres de ce conseil ont reçu une copie des comptes du mois au moins 48 heures avant la tenue des présentes;

ATTENDU QU'une liste des comptes du mois, reçus après l'envoi, a été remise, séance tenante, à tous les membres de ce conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Roger Cyr et appuyé par M. Rhéol Bissonnette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes du mois soient acceptés et payés. La liste descriptive des comptes à payer est déposée aux archives de la Municipalité pour conservation et consultation.

POSTES BUDGÉTAIRES AFFECTÉS PAR LES COMPTES DU MOIS :

Adm. gén. :	7 782.60 \$
Incendie :	1 129.78
Voirie :	12 203.35
Hygiène du milieu :	10 504.57
Santé & Bien-être :	0.00
Urbanisme :	71.22
Loisirs :	2 869.26
Salaires :	12 004.02
Païements directs :	0.00

TOTAL	46 564.80 \$
--------------	---------------------

RÉSOLUTION ADOPTANT LES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES

191-09-15

Proposé par M. Roger Cyr et appuyé par M. Gabriel Savoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les dépenses incompressibles soient acceptées et payées.

CORRESPONDANCE

Elle est déposée aux archives pour consultation.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur David invite les citoyens à la période de questions.

RAPPORT DE LA MRC

Aucun rapport étant donné qu'aucune séance n'a été tenue en août.

RAPPORT DES CONSEILLERS

M. Roger Cyr

Voirie : Du débroussaillage est à faire cet automne. Les travaux dans la route des Chutes s'enlignent plus pour 2016. Des réparations devront être envisagées sur certaines sections d'ici là. Les travaux de voirie 2015 sont en cours.

M. Gabriel Savoie

Bibliothèque : des statistiques provenant du CRSBP ont été déposées.

HLM : le revêtement est en cours. Les armoires et cuisines seront refaites et ce dans tous les logements.

M. Rhéol Bissonnette

Sécurité publique : demande à ce que les élus l'informe si quelqu'un constate un problème ou un manque dans ce domaine.

RAPPORT DE L'INSPECTEUR

- ✓ Peinture a été faite par les étudiants.
- ✓ La signalisation inadéquate a été changée aux endroits requis.

- ✓ Des relevés topographiques ont été faits dans la route des Chutes pour subvention AIRRL et TECQ.
- ✓ Niveleuse a été passée.
- ✓ Creusement de fossés a débuté ce 1^{er} septembre.

RÉMUNÉRATION GARDE EAU POTABLE

192-09-15

Proposé par M. Gabriel Savoie et appuyé par M. Jérôme Fillion et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le salaire versé aux employés de garde à l'eau potable soit de 14.29 \$ par jour.

QUE la garde soit faite par deux employés et ce à raison d'une semaine sur 2 (7/7).

QU'il n'y ait plus de garde sur place les fins de semaine à moins d'un appel d'urgence.

QUE le tarif de 14.29 \$ par jour remplace celui établi par la résolution 039-02-15 qui devient par le fait même nulle.

QU'un minimum de 3 heures soit payé aux employés lors d'appel de nuit ou lorsqu'ils ne sont pas physiquement dans la Municipalité pour des problèmes reliés à l'aqueduc et aux égouts.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

PUBLICITÉ « FÊTE DES COULEURS »

193-09-15

Proposé par M. Jérôme Fillion et appuyé par M. Gabriel Savoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité verse un montant de 200 \$ pour de la publicité sur la Fête des couleurs dans le Courrier Frontenac – édition du 16 septembre.

RENOUVELLEMENT AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DE FORÊTS PRIVÉES DE LA CHAUDIÈRE

194-09-15

Proposé par M. Jérôme Fillion et appuyé par M. Rhéol Bissonnette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité renouvelle son adhésion auprès de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière pour 2015-2016 au montant de 25 \$.

FORMATION « AGIR EN TANT QU'ÉLU POUR ASSURER LE DÉVELOPPEMENT DE SA COMMUNAUTÉ »

Cette formation avait déjà été prévue en février et reportée en août 2015.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

TRANSPORT

DÉMISSION DU RESPONSABLE DES SERVICES TECHNIQUES

195-09-15

Proposé par M. Jérôme Fillion et appuyé par M. Rhéol Bissonnette et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la démission de M. Sylvain Fillion suite à sa lettre du 6 août 2015.

DÉMISSION DU RESPONSABLE DES TRAVAUX DE VOIRIE

196-09-15 Proposé par M. Jérôme Fillion et appuyé par M. Gabriel Savoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la démission de M. Germain Payeur suite à sa lettre du 17 août 2015.

ENGAGEMENT DE M. MATHIEU BENOIT, RESP. DES SERV. TECHNIQUES ET ÉMISSION DES PERMIS (URBANISME) ET ENVIRONNEMENT

197-09-15 Proposé par M. Roger Cyr et appuyé par M. Jérôme Fillion et résolu à l'unanimité des conseillers présents que M. Mathieu Benoit soit engagé à titre de responsable des services techniques (voirie, permis et environnement) et ce au salaire² horaire fixé par le conseil municipal .

QUE sa date d'embauche soit le 31 août 2015.

QU'il ait une période de probation de 6 mois à compter de sa date d'embauche.

² Un document renferme les salaires horaires des employés étant donné qu'ils sont de nature confidentielle.

SUBVENTION – AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL

198-09-15 Proposé par M. Roger Cyr et appuyé par M. Jérôme Fillion et résolu à l'unanimité des conseillers présents que La municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds approuve les dépenses pour les travaux exécutés dans le 6^e rang Ouest, le 11^e rang d'Inverness, le rang St-Pierre, les routes des Champs Fleuris Sud et des Chutes pour un montant subventionné de 15 000 \$ conformément aux exigences du ministère des Transports.

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la route dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

OFFRE DE SERVICE POUR LA PRÉPARATION DES ANNEXES POUR LE PLAN D'INTERVENTION TECQ 2014-2018

199-09-15 ATTENDU la présentation de la programmation de travaux dans le cadre de la TECQ 2014-2018 auprès du ministère des Affaires municipales et Occupation du territoire;

ATTENDU que la Municipalité se trouve à être dans la situation suivante : "Avant de présenter des travaux de priorité 3 ou 4 dans le cadre de la TECQ, une municipalité doit absolument produire un nouveau PI selon le nouveau guide. Une municipalité peut cependant utiliser, pour la réalisation de travaux admissibles dans les priorités de son choix, l'équivalent de 20 % de son enveloppe allouée sans produire un nouveau PI." ;

ATTENDU QUE bien que la production d'un plan d'intervention selon le nouveau guide n'est pas requis pour les réseaux récents qui n'ont pas de problème connu, il y a tout de même certains éléments à fournir tel que les données géométriques et descriptives minimales de ces réseaux et une confirmation de l'absence de problème connu devra être fournie;

ATTENDU l'offre de services professionnels de SNC-Lavalin pour la production du plan d'intervention allégé selon les exigences du MAMOT en date du 26 août 2015 et portant la référence OS : 873587-0403 au montant d'environ 2 744.91 \$, taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Rhéol Bissonnette et appuyé par M. Roger Cyr et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds accepte l'offre de services tel que proposé afin de répondre aux exigences du MAMOT et pouvoir ainsi présenter sa programmation dans la priorité 4 pour la réfection de la route des Chutes.

INCIDENCE POUR ST-JACQUES-DE-LEEDS AU NOUVEAU CONTRÔLE DE POIDS AU PONT DE LA RIVIÈRE BÉCANCOUR

Des informations seront prises afin de savoir jusqu'à quand l'interdiction de circuler avec une charge excédent un certain poids sera en vigueur. Cette interdiction affecte les transporteurs et par le fait même certaines routes ou rangs municipaux.

RÉCURRENCE DE GRAVIER SUR LA RUE PRINCIPALE AU FACE AU 600 RUE PRINCIPALE

M. Fillion a apporté des correctifs et a aussi parlé avec la copropriétaire afin que des travaux soient faits pour éviter que le problème de gravier se retrouvant sur la route 269 se poursuivre.

Une lettre sera acheminée pour que des moyens soient pris afin que cette situation se résorbe.

COTISATION ANNUELLE ET CONGRÈS INFRA 2015 DU CERIU

200-09-15

Proposé par M. Jérôme Fillion et appuyé par M. Gabriel Savoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité verse un montant de 100 \$ en tant que cotisation annuelle 2015 auprès de CERIU;

QU'un montant de 225 \$ soit versé afin que M. Camille David puisse assister à une journée du congrès Infra 2015 du CERIU.

HYGIÈNE DU MILIEU

DOSSIER FINALISATION DU PROJET AQUEDUC ET ÉGOUTS (GABRIEL)

La recommandation de paiement # 14 de SNC Lavalin pour le projet aqueduc, égout, voirie et traitement a été refusée.

Retour sur la rencontre du 27 août entre SNC Lavalin, le MTQ et la Municipalité, une lettre a été envoyée à TGC afin de trouver solutions aux déficiences « couvercle de regard et trottoir déficient ».

GROSSES VIDANGES AUTOMNE 2015 (20 ET 21 OCTOBRE)

201-09-15

Proposé par M. Rhéol Bissonnette et appuyé par M. Jérôme Fillion et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les grosses vidanges soient ramassées les 20 et 21 octobre 2015 et disposées au Centre de tri de Services Sanitaires Denis Fortier inc. au coût de 97.00 \$/tonne, plus taxes.

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

NOUVEAU BUDGET DE L'OMH 2015

202-09-15 ATTENDU que le déficit partageable de l'OMH de St-Jacques-de-Leeds passe à 48 955 \$ suite d'une part, à l'augmentation des budgets accordés par la SHQ permettant à l'OMH de devancer certains travaux et d'autre part, les estimés initiaux inférieurs aux soumissions reçues;

ATTENDU QUE la contribution municipale initiale 2015 de 4 444 \$ est maintenant estimée à 4 895 \$;

ATTENDU QUE la Municipalité participe annuellement au déficit de cet organisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Rhéol Bissonnette et appuyé par M. Roger Cyr et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds soit en accord de verser le nouveau montant estimé soit la somme de 4 895 \$ pour 2015.

RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION AU CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE

203-09-15 Proposé par M. Gabriel Savoie et appuyé par M. Jérôme Fillion et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité renouvelle son adhésion auprès du Carrefour action municipale et famille pour 2015-2016 au montant de 82.78 \$.

RÉSOLUTION ARTICLE 31 DE LA POLITIQUE MADA

204-09-15 ATTENDU la proposition du comité Familles et Aînés d'engager un chargé de projet pour soutenir la directrice générale dans certaines tâches;

ATTENDU QUE les tâches pourraient être les suivantes :

- Voir à la mise en application et à la réalisation de la PFAM
- L'édition des Échos de Leeds
- Donner un coup de main aux différents comités de la municipalité (Loisirs, Patrimoine du canton de Leeds, Comité de développement commercial, voire le comité de la bibliothèque et le comité des bénévoles) pour la rédaction de demandes de subvention ainsi que pour la réalisation et le suivi de certains projets.
- Être mandaté pour la gestion du camp de jour estival.
- Tenir à jour le site Internet de la municipalité
- Créer et gérer une page Facebook de la municipalité

(Cette liste est non exhaustive et d'autres tâches, définies par la DG ou le conseil municipal, pourraient lui incomber).

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jérôme Fillion et appuyé par M. Gabriel Savoie et résolu à la majorité que la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds soit en accord avec la recommandation 31 dudit comité et accepte ce qui suit :

QUE la personne engagée à titre de chargé de projet soit engagé à raison d'un certain nombre d'heures par mois ou au besoin.

QUE le tarif soit décidé par la municipalité.

QU'après une année de services, le travail accompli par le chargé de projet soit évalué par un comité et, selon les résultats obtenus, son engagement pourrait ou non être reconduit.

QUE MM. Roger Cyr et Rhéol Bissonnette ont fait savoir qu'ils sont contre.

QUE M. Camille David, maire, a tranché en faveur de l'adoption de cette résolution étant donné qu'il y avait 4 conseillers de présents sur 5 à cette séance.

À la demande de M. Gabriel Savoie, ce document est ajouté au procès-verbal.

Présentation d'une proposition visant l'application de l'éventuelle politique familiale et aînés municipale, PFAM 2015-2020, de la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds.

Sans les **personnes** il y aurait absence de **communauté** municipale, ce ne serait qu'un **territoire** géré par une administration extérieure, donc on peut dire que **sans les personnes absence de communauté**.

Cet énoncé démontre bien que ce sont les **personnes** qui sont le **pivot** d'une **communauté**, ce dernier vocable dans le langage juridique se nomme, **municipalité**.

Le Code civil du Québec décrit une **municipalité** comme étant un **territoire** dont une **corporation** est le **corps public** qui exerce des pouvoirs à l'égard d'une population qui y habite.

Dans la présentation d'une proposition qui aurait pour but l'application la PFAM de Saint-Jacques-de-Leeds, on y fait **le constat suivant : La directrice générale de la municipalité en a beaucoup sur les épaules**.

Considérant l'importance et une ampleur certaine du projet de PFAM pour le milieu leedois, il est proposé de ne pas ajouter sur ses épaules cette autre charge, soit celle de l'application et réalisation de la PFAM. Il est aussi proposé de **transférer** la responsabilité de l'édition du journal **Les Échos de Leeds** et finalement **d'envisager** la possibilité de combler des besoins auprès d'autres comités municipaux.

Des arguments ont été avancés au cours de ce débat :

- 1) Le conseiller, Roger Cyr, y voit une problématique à l'égard de cette proposition. À moins d'incompréhension de ma part, **je pense comprendre qu'il considère que l'administration municipale doit demeurer comme elle est présentement**. J'ai besoin que l'on m'explique. Des explications pourraient faire que je modifie ou même retire la proposition originale comme sous l'article 38.
- 2) Depuis bientôt six ans que je siège au conseil municipal de Saint-Jacques-de-Leeds, j'ai aussi à plusieurs occasions manifesté mon intérêt à savoir : « **Est-ce que la directrice générale actuelle a peu, suffisamment ou trop de travail?** ». Voulant respecter les libertés de la directrice générale actuelle je n'insiste pas davantage mais je constate qu'aucune réponse n'est venue à ce moment. Je dis ainsi ici qu'une réponse pourrait faire faire que je modifie ou même retire la proposition.

Donc à ce moment-ci, sans des réponses aux deux questions soulevées précédemment, je demeure pour le moment absolument fidèle à la proposition avancée à l'article 38 du projet de PFAM de la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds par le comité d'élaboration du projet de PFAM et **je la cite :**

Engager un chargé de projet, un jour par semaine (8 h) selon les besoins pendant la durée de l'application et de réalisation de la

politique familiale et aînés municipale 2015-2020, afin d'en assurer le développement et la mise en place, soit sa réalisation.

Seulement des réponses claires à mes deux questions pourraient me permettre soit de modifier ou soit même de ne plus appuyer cette proposition.

Motifs pour lesquels je crois en l'importance de l'engagement d'un chargé de projet :

- Cette tâche permettra la réalisation de la façon la plus adéquate et intelligente de la PFAM.
- Cette tâche permettra de soulager celle de la directrice générale actuelle, c.a.d. de ne pas lui en ajouter d'avantage.
- Cette tâche facilitera et permettra l'application de la PFAM aura ainsi pour effet de motiver les citoyens envers leur milieu leedois.
- Cette tâche aura pour effet de stimuler l'engagement social et citoyen.
- Cette tâche aura pour effet d'accroître et d'améliorer la qualité de la communication et de l'information dans le milieu leedois particulièrement en intégrant à la tâche l'édition de **Les Échos de Leeds**.
- Cette tâche aura pour effet de motiver davantage la participation sociale.
- Cette tâche aura pour effet de faciliter la mise en place de la PFAM qui elle par les nombreuses améliorations proposées permettra de créer un milieu de vie accueillant où les gens apprécierons vivre et conséquemment inviteront de nouvelles gens à venir vivre sur le territoire leedois.
- Cette tâche permettra de concrétiser les actions proposées ce qui permettra à mon avis de contribuer à augmenter l'intérêt de venir vivre à Saint-Jacques-de-Leeds.
- Cette tâche permettra la concrétisation des actions proposées qui conséquemment répondra à des préoccupations à l'égard du mieux-être des citoyens et des familles leedoises. En référence voir Résultats du questionnaire acheminé à la population, et dont la population a répondu à la hauteur de 33 %, pourcentage considéré comme excellent taux par les firmes de sondage.
- Finalement, j'ajoute une annexe où d'autres éléments à caractère informatif sont présentés, éléments tirés de documentation du ministère de la Famille du Québec.

Gabriel Savoie

Conseiller municipal et responsable du dossier de la politique familiale et aînés municipale

Le 5 août 2015

Annexe

POURQUOI ÉLABORER UNE POLITIQUE FAMILIALE PFAM?

Élaborer une PFAM permet de :

- Mobiliser les partenaires municipaux (monde scolaire, santé et services sociaux, organismes communautaires, petite enfance, jeunes, grands-parents, entreprises, développement économique, etc.);
- Accorder une importance majeure au soutien à apporter aux parents dans l'exercice de leurs rôles et responsabilités;
- Contribuer au développement d'un environnement de la meilleure qualité possible;
- Apporter un cadre de référence aux décideurs municipaux;
- Encourager le maintien des familles et des aînés dans la communauté en valorisant leur rôle au sein de celle-ci et amener d'autres familles à venir s'y établir;
- Créer des environnements favorables au maintien et à l'acquisition de saines habitudes de vie.

UNE POPULATION QUI CHANGE ET VOGUE EN CE DÉBUT DU XXI SIÈCLE

Mettre à jour sa PFAM permet de mieux répondre aux besoins évolutifs des familles découlant des changements sociétaux et démographiques, en :

- Améliorant l'accessibilité des personnes âgées;
- Favorisant le partenariat et l'émergence d'infrastructures pratiques et profitables pour les activités familiales et âgées;
- Accentuant les solidarités intergénérationnelles et le sentiment d'appartenance;
- Améliorant les conditions de vie des aînés et famille, en leur permettant de vieillir tout en restant actifs en lien avec la démarche MADA.

RÉSOLUTION ADOPTANT LE PLAN D'ACTION MADA

205-09-15

Proposé par M. Roger Cyr et appuyé par M. Rhéol Bissonnette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le plan d'actions de la politique familiale et des aînés municipale, préparé par le comité familles-aînés et approuvé par le Conseil, soit accepté.

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

ADOPTION DU RÈGLEMENT # 331

206-09-15

Proposé par M. Gabriel Savoie et appuyé par M. Roger Cyr et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le règlement numéro **331** amendant le règlement de zonage numéro 175 soit et est adopté.

FORMATION « LE CCU ET LES SAINES HABITUDES DE VIE »

Aucune participation.

FORMATION « LA PRISE DE DÉCISION EN URBANISME »

207-09-15

Proposé par M. Roger Cyr et appuyé par M. Jérôme Fillion et résolu à l'unanimité des conseillers présents que M. Camille David soit autorisé d'assister à la formation « La prise de décision en urbanisme » tenue le 23 septembre à Québec au cout de 373.67 \$.

INFORMATION DE M. LE MAIRE CONCERNANT L'INAUGURATION DE L'INCUBATEUR RÉGIONAL D'ENTREPRISES

M. Savoie demande des infos à ce sujet puisqu'il n'a pu y assister.

L'Espace entrepreneuriat région Thetford offrira des services de formation, de soutien et d'accompagnement, des espaces de bureau et de travail coopératif, des installations et des équipements modernes de même qu'une vaste programmation d'activités et d'événements.

DEMANDE D'AIDE CORP. PATRIMOINE POUR FESTIVAL CONTES ET LÉGENDES

208-09-15

Proposé par M. Rhéol Bissonnette et appuyé par M. Jérôme Fillion et résolu à l'unanimité des conseillers présents qu'un montant de 3 000 \$ soit versé à la Corporation du Patrimoine du Canton de Leeds dans le cadre du Festival contes et légendes.

LOISIRS ET CULTURE

DEMANDE DE PROPOSITION INSONORISATION SALLE L'AMICALE (ENTREPRENEUR ET PROPOSITION)

À suivre.

DIVERS

MISE AU POINT D'UN CHÈQUE DE 50 \$

Le 17 août 2015, lors d'une discussion informelle sur l'OMH et le départ précipité de Mme Louise Lemieux, présidente de ce même organisme, le conseiller Gabriel Savoie m'a fait remarquer qu'un chèque de \$50.00 m'avait été remis lors de mon départ comme membre du C.A., et que, par le fait même, j'avais manqué à la loi sur l'éthique mise en place par le gouvernement.

Naturellement, je m'opposai à cet état de fait. Pour moi, je n'avais jamais reçu un tel chèque.

Le lendemain matin, j'ai contacté Mme Bélanger D.G. de l'OMH au sujet de ce chèque qui m'avait supposément été remis. Après une vérification des procès-verbaux, Mme Bélanger me confirma qu'effectivement une dépense de \$50.00 était inscrite à mon nom dans la comptabilité, sous forme d'une carte-cadeau de \$50.00 de Canadien Tire, en guise de remerciement pour le travail accompli.

Notre D.G., Mme Laflamme, m'a confirmé que le geste posé ne contrevenait pas à la loi sur l'éthique, et que je n'avais aucune obligation concernant le montant pré-cité.

J'ai apprécié mon travail comme membre du C.A., et pour éviter toute spéculation malverse à mon égard, je remets au conseiller, Gabriel Savoie, maintenant président du C.A. (en remplacement de Mme Louise Lemieux) un chèque de \$50.00 fait au nom de l'OMH.

Rhéol Bissonnette, conseiller.

EXTRAIT DU RÈGLEMENT 317 DICTANT UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE RÉVISÉ AUX ÉLUS MUNICIPAUX DE SAINT-JACQUES-DE-LEEDS

5.3.4 Il est interdit à tout membre d'accepter tout don, toute marque d'hospitalité ou tout autre avantage, quelle que soit sa valeur, qui peut influencer son indépendance de jugement dans l'exercice de ses fonctions ou qui risque de compromettre son intégrité.

5.3.5 Tout don, toute marque d'hospitalité ou tout autre avantage reçu par un membre du conseil municipal et qui n'est pas de nature purement privée ou visé par l'article 5.3.4 doit, lorsque sa valeur excède 200 \$, faire l'objet, dans les trente jours de sa réception, d'une déclaration écrite par ce membre auprès de la directrice générale / secrétaire-trésorière de la Municipalité. Cette déclaration doit contenir une description adéquate du don, de la marque d'hospitalité ou de l'avantage reçu, et préciser le nom du donateur ainsi que la date et les circonstances de sa réception. La directrice générale / secrétaire-trésorière tient un registre public de ces déclarations.

COÛT DE L'EAU POTABLE

Demande de M. Savoie afin que ce sujet soit inscrit sur le prochain ordre du jour.

INTERVENTION DE LA SALLE

M. Savoie ramène ce sujet qui a déjà été discuté en août. Un décorum doit être assuré lors des séances du Conseil municipal.

LETTRE DE GERMAIN

Un élu a reçu une lettre de Germain Payeur, ancien inspecteur municipal.

Il en a fait la lecture durant cette séance tenante publique.

Demande a été faite pour que celle-ci soit ajoutée au procès-verbal.

Aucune décision n'a été prise à ce sujet.

Il y aura donc re-discussions de cette demande à la prochaine séance du conseil.

CHAÎNE DE RUE

M. Jérôme Fillion informe qu'il a eu connaissance qu'un citoyen a coupé sa chaîne de rue afin d'y faire passer un tuyau. Cette procédure n'est pas permise et il demande qu'un avis soit envoyé à la population en ce sens.

MODIFICATION POTENTIELLE AU PARC INDUSTRIEL

M. David présente une carte et mentionne la possibilité d'échanger du terrain afin que le parc industriel soit plus en longueur en non en profondeur le long de la route 271 Sud. À l'étude.

CONFÉRENCE DE PRESSE : PROJET OSGOOD – SUNDAY

209-09-15

Proposé par M. Rhéol Bissonnette et appuyé par M. Jérôme Fillion et résolu à l'unanimité des conseillers présents qu'un montant de 1 000 \$ soit alloué pour la conférence de presse qui se tiendra le 16 octobre à Saint-Jacques-de-Leeds dans le cadre du projet d'aménagement et de mise en valeur du bassin versant de la rivière Osgood.

LEVÉE DE LA SÉANCE

210-09-15

Proposé par M. Jérôme Fillion et appuyé par M. Roger Cyr et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée soit levée à 22h20.

Camille David
Maire

Nathalie Laflamme, g.m.a
Directrice générale / Secrétaire-trésorière

CERTIFICATION DE SIGNATURES

Je, soussignée, certifie par la présente que les signatures apposées ci-haut prévalent pour toutes les résolutions et annotations comprises dans ce procès-verbal.

CERTIFICATION DE CRÉDIT

Je, soussignée, certifie que La municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds dispose des crédits suffisants pour l'autorisation des dépenses incluses dans ce procès-verbal.

Nathalie Laflamme, g.m.a
Directrice générale / Secrétaire-trésorière